

Image not found or type unknown



retour du véhicule de service uta es

Par **lag77**, le **01/06/2021** à **20:33**

Bonjour,

Suite à ma démission du poste de technicien itinérant, mon préavis finit le 28 juin 2021 à minuit m'a précisé mon employeur (ma lettre de démission a son accusé-réception le 27 avril). Mon employeur me demande de retourner le véhicule, outillage et ordinateur le 29 au matin par LR/AR et de signer le solde de tout compte à ce moment là. Sauf que le 29 je n' ai plus à conduire ce véhicule selon moi.

Puis-je lui demander le défraiement du temps aller de 5 h et un billet de train retour ?
Peut on me dire si cela doit être fait le jour de la fin du contrat ?

Merci de vos réponses.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **01/06/2021** à **21:01**

Bonjour,

Vous pourriez effectivement demander à l'employeur que le retour du véhicule se fasse le dernier jour du préavis et un remboursement de vos frais de retour...

Par **lag77**, le **01/06/2021** à **21:05**

Merci. C'est la question que lui ai posée par LR/AR ce jour. Concernant le retour, le jour de fin de contrat le 28, puis je l'exiger selon un texte ?

Cordialement.

Par **P.M.**, le **01/06/2021** à **21:14**

Une fois le préavis terminé, l'employeur ne peut plus vous demander d'appliquer ses

directives et vous demander une action de travail au sein de l'entreprise, pas besoin de texte pour cela, vous pourriez très bien reprendre un nouveau travail dès le lendemain...

Par **lag77**, le **02/06/2021** à **19:57**

Bonsoir, merci de votre précision.
Cldt